



RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2022-CM-19/12-05

L'an deux mille Vingt-deux, le Lundi 19 Décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 15 décembre 2022

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (18) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. BONNAVENTURE Magali. DAVID-MESSILLIER Patrick. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. JAUME François. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (4) : FROGER-DROZ Daisy (procuration à METZGER Olivier). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). ENDERLIN François (procuration à MICHELIER Valérie). DAUTEL Gilles (procuration à MORARD Christian).

Absent (1) : LANTENOIS Geoffrey.

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

MODIFICATION DU TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

M. Olivier Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

Il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune et à Madame le Maire de nommer les personnes qui occuperont les postes ainsi créés.

Il s'avère nécessaire, au titre de l'année 2023 :

- de créer les postes nécessaires à l'évolution des besoins de la commune ;
- de prendre en compte les possibilités d'avancement de grade/promotion interne au titre de l'année 2023 et de créer pour ce faire les postes nécessaires à l'éventuelle nomination des agents.

Le tableau théorique des effectifs de la commune, ainsi modifié, est annexé à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré**

DECIDE

- d'accepter la création des postes suivants aux motifs évoqués :
 - o 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe :
 - avancement de grade suite à réussite à examen professionnel
 - il s'agit du poste de responsable des ressources humaines qui a été modifié suite au nouvel organigramme de la collectivité – l'agent a désormais en charge l'administration générale qui regroupe : ressources humaines, élections, cimetière, état civil et recensement de la population.
 - o 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe :
 - avancement de grade suite à réussite à examen professionnel
 - il s'agit du poste de responsable de l'urbanisme qui évolue suite à des dispositions règlementaires et la mise en place d'un service transverse de lutte contre l'habitat indigne au sein de la commune.
 - o 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à 17h30 :
 - avancement de grade
 - il s'agit du poste de l'agent en charge de l'accueil des étrangers et des achats qui occupe désormais des fonctions d'accueil du public suite à la reprise en régie de l'agence postale communale
 - o 2 postes d'adjoint technique :
 - Il s'agit du remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite et de la pérennisation d'un emploi contractuel
 - o 2 postes d'adjoint d'animation :
 - L'un des postes est destiné à compléter l'équipe d'animation de l'espace jeunes (suite à la demande de création de deux accueils distincts par catégorie d'âge)
 - Le second poste est destiné à compléter l'effectif réglementaire nécessaire au fonctionnement de l'accueil de loisirs et c'est également la pérennisation d'un emploi contractuel.
- D'adopter le tableau des effectifs ainsi modifié, tel que joint en annexe ;
- D'autoriser Madame le Maire à prendre toutes mesures et signer tous actes aux effets ci-dessus ;
- De prévoir les crédits suffisants au budget de l'exercice 2023.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX

17 Voix Pour (Liste Caromb d'abord) et 5 Abstentions (Liste Caromb l'esprit village)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de Séance



Christine MASSONNET



Le Maire,



Valérie MICHELIER

MAIRIE DE CAROMB
TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS DU PERSONNEL
Délibération du 19 décembre 2022 - Tableau à effet au 01/01/2023

NATURE DES EMPLOIS	EMPLOIS EXISTANTS	EMPLOIS NON POURVUS OU DISPONIBLE	EMPLOIS POURVUS
TITULAIRES			
<i><u>Filière administrative (temps complet)</u></i>			
Directeur Général des Services	1		1
Attaché Principal	1	1 détachement	0
Rédacteur principal de 1ère classe	2	2 vacants	0
Rédacteur principal de 2ème classe	2		2
Rédacteur	2	1 vacant	1
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	2	1 vacant	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	2	1 vacant	1
Adjoint Administratif	2	1 vacant	1
<i><u>Filière administrative (temps non complet)</u></i>			
Adjoint Administratif Principal 1ère classe (17h30)	1	1 vacant	0
Adjoint Administratif Principal 2ème classe (17h50)	1		1
TOTAL	16	7 v + 1 détachement	8
<i><u>Filière technique (temps complet)</u></i>			
Ingénieur	1	1 vacant	0
Technicien Principal 1ère classe	1		1
Technicien Principal 2ème classe	1		1
Technicien	1	1 vacant	0
Agent de Maîtrise Principal	3	1 dispo	2
Agent de Maîtrise	4	1 vacant	3
Adjoint Technique Principal 1ère classe	4	3 vacants	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	7	1 dispo 3 vacants	3
Adjoint Technique	15	3 vacants	12
<i><u>Filière technique (temps non complet)</u></i>			
Adjoint Technique (25h)	1	1 vacant	0
Adjoint Technique (29h)	1		1
TOTAL	39	13 v + 2 dispo	24
<i><u>Filière médico-sociale (temps complet)</u></i>			
ATSEM Principal 1ère classe	2	1 vacant	1
ATSEM Principal 2ème classe	2		2
TOTAL	4	1 vacant	3
<i><u>Filière culturelle (temps complet)</u></i>			
Assistant de Conservation Principal 2ème classe	1		1
Adjoint Territorial du Patrimoine	2		2
TOTAL	3		3
<i><u>Filière animation (temps complet)</u></i>			
Adjoint d'animation	5	3 vacants	2
TOTAL	5	3 vacants	2
<i><u>Filière police municipale (temps complet)</u></i>			
Chef de service de Police Municipale	1	1 vacant	0
Chef de Police Municipale	1		1
Brigadier-chef principal	1		1
Garde Champêtre Chef Principal	1	1 vacant	0
TOTAL	4	2 vacants	2
TOTAL GENERAL AGENTS TITULAIRES	71	26 vacants + 1 dét + 2 dispo	42
NON TITULAIRES			
<i><u>Filière technique (temps complet)</u></i>			
Adjoint Technique	1		1
<i><u>Filière animation (temps complet)</u></i>			
Adjoint d'animation	3		3
<i><u>Filière animation (temps complet)</u></i>			
Animateur principal 1ère classe	1		1
TOTAL GENERAL AGENTS NON TITULAIRES	5		5
TOTAL GENERAL EXISTANTS (TITULAIRES + NON TITULAIRES)			76
TOTAL GENERAL POURVUS (TITULAIRES + NON TITULAIRES)			47
TOTAL VACANTS			26
TOTAL DETACHEMENT			1
TOTAL DISPONIBILITE			2
POUR INFORMATION			
<i><u>Remplacements maladies</u></i>	2		
<i><u>TOTAL AUTRES CONTRATS</u></i>	2		
TOTAL GENERAL POURVUS (TITULAIRES + NON TITULAIRES + CONTRATS)			49